



ABZAC

Commission Cadre de vie, Attractivité et Communication



Mairie d'Abzac - 4 place Maurice Lippai - 16500 ABZAC
Tel : 05 45 89 40 21 Fax : 05 45 84 23 16
mairie-abzac@orange.fr

Abzac, le 24 janvier 2022

As : Déclaration du Conseil (17/12/21). Entretien avec *Terreal*. Compte rendu.

Conformément aux termes de notre déclaration adoptée le 17 décembre dernier, et suite à ma lettre en date du 15 janvier adressée à M. Laurent PINEAU, responsable foncier de *Terreal*, Marie-Jeanne LE TALLEC et moi nous sommes réunis ce jour, à la mairie, avec M. PINEAU et M PIANALTO, géologue. De cet entretien d'une heure et demie, on retiendra ce qui suit :

1. Nous avons remercié les responsables de *Terreal* d'avoir répondu rapidement à notre invitation et avons rappelé les termes généraux de notre déclaration, soulignant que l'arrivée de *Terreal* à La Croix-aux-Loups était perçue comme **un développement positif de l'activité sur le territoire de la commune.**

2. Les représentants de *Terreal* ont rappelé les termes du cahier des charges établi pour l'enquête d'intérêt public. Ils ont exprimé leur surprise que cette enquête n'ait pas suscité plus de réponses, hormis celles, tardives, des voisins immédiats. **Aujourd'hui, le développement du projet était conforme à l'échéancier et la phase d'exploitation devait s'ouvrir dès la fin de l'hiver.**

En réponse à nos questions et au fil de leur présentation, MM. PINEAU et PIANALTO ont apporté les informations suivantes :

- l'exploitation de la carrière de la Croix-aux-Loups s'inscrit dans un programme d'approvisionnement du seul site de Roumazières. L'exploitation sera calibrée en fonction des besoins, mais, sauf exception, **les rotations entre la carrière et l'usine ne devaient pas excéder 22 par jour** (11 allers, 11 retours), sachant que **ces rotations ne pouvaient intervenir qu'en période « estivale », c'est-à-dire sèche** : le transport de l'argile ne peut s'effectuer sous la pluie, et **aux heures ouvrables excluant le samedi et le dimanche** ;

- les camions de transport et les camions d'exploitation étaient distincts et, par conséquent, **les poids-lourds sur nos routes ne devaient pas salir les chaussées** ;

- **les travaux d'exploitation de la carrière, tout comme le transport, seront assurés par des sous-traitants**, toutefois, le cahier des charges de *Terreal* s'impose à eux ;

- **le sous-traitant chargé du transport n'a pas encore été sélectionné**. Quand il le sera, nous en serons informés ;

- l'entreprise souhaite que **toute violation au code de la route, tout incident, lui soit signalé**.

3. Nous avons appelé l'entreprise à **trouver sa place dans notre environnement - au sens large - communal et à ne pas se comporter en « étrangère »**. À cet égard, nous avons rappelé que **l'argile était dans « l'ADN » de Chardat** et qu'il était dommage que, au moins à ce stade, *Terreal* n'ait pas jugé opportun de s'intéresser aux installations existantes (mais aujourd'hui à l'arrêt), alors même que le secteur public s'était mobilisé pour la viabilité du secteur, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en gaz.

En réponse à cette demande, nos interlocuteurs se sont engagés à **rester en contact avec la mairie**, et à **organiser des visites du site** dès que celui-ci sera opérationnel (au printemps ?), pour les membres du Conseil d'abord, pour d'autres personnes de la commune (présidents d'association ? personnes intéressées ?) ensuite.

Nous avons par ailleurs **demandé à l'entreprise de s'intéresser, voire soutenir, la vie associative d'Abzac**. Ils se sont engagés à étudier cette demande avec leur encadrement.

Pierre Henri GUIGNARD

Conseiller municipal

Vice-Président

Commission Cadre de vie, Attractivité et Communication

Commune d'Abzac (16)

pierrehenri.guignard@gmail.com

06 84 48 12 69